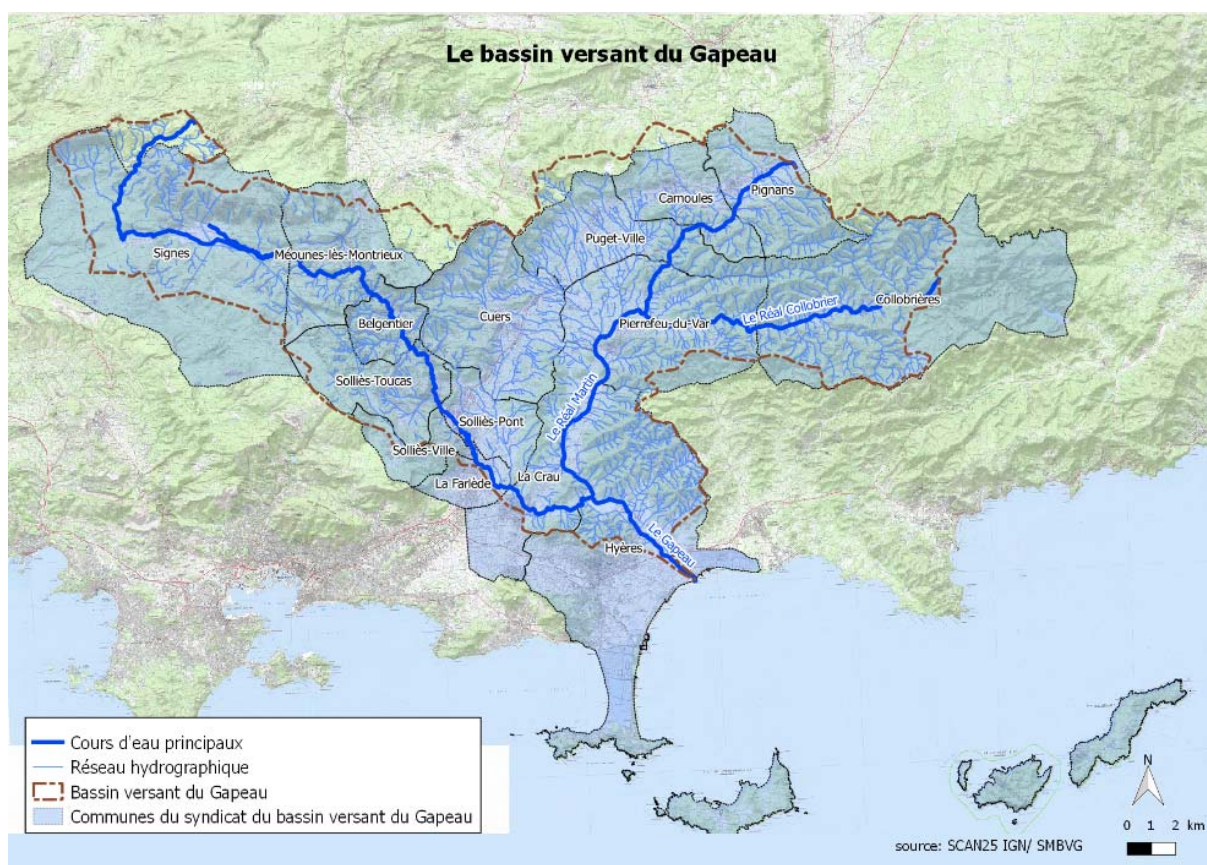


Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)

Le **SAGE** est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Il vise à **concilier** la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques du Gapeau et de ces affluents, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Délimité selon des critères naturels, il concerne un *bassin-versant* hydrographique ou une nappe. Il repose sur une démarche volontaire de **concertation** avec les acteurs locaux.

Sur notre territoire le bassin versant du Gapeau concerne 15 communes : Belgentier, Carnoules, Collobrières, Cuers, Hyères, La Crau, La Farlède, Méounes-les-Montrieux, Pierrefeu-du-Var, Pignans, Puget-Ville, Signes, Solliès-Pont, Solliès-Ville et Solliès-Toucas.



Le SAGE est doté d'une portée juridique car les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendues compatibles avec ses dispositions. Les autres décisions administratives doivent prendre en compte les dispositions des SAGE.

Il est établi par une **Commission Locale de l'Eau** et est approuvé par le préfet.

Commission Locale de l'Eau (CLE)

La CLE est l'instance de concertation des acteurs du territoire du SAGE. Elle valide les différentes étapes du processus d'élaboration et suivra la mise en œuvre du schéma.

Véritable parlement de l'eau à l'échelon local, la CLE réunit tous les intervenants concernés par les problématiques de l'eau : élus, bien sûr, mais aussi usagers (agriculteurs, industriels, associations de défense de l'environnement, représentants des consommateurs...) et services de l'État.

La CLE a été créée par arrêté préfectoral le 23 mai 2003. L'arrêté préfectoral portant renouvellement de la CLE est paru le 28 janvier 2013. Il a été modifié le 25 avril 2013.

La CLE compte 35 membres qui se répartissent en trois collèges : 18 membres des collectivités locales, 9 représentants des usagers et 8 représentants des administrations.

Les décisions validées par la CLE dans le cadre du SAGE sont portées Par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau.

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau (SMBVG)

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau vote les actions et le budget nécessaire à la l'élaboration du SAGE. Les compétences du Syndicat portent sur l'ensemble des acquisitions, des études et des travaux nécessaires à la mise en œuvre des orientations de la CLE.

Il a plusieurs missions :

- L'amélioration de la qualité des eaux des rivières du bassin versant du Gapeau,
- La gestion des eaux superficielles et souterraines, ainsi que des milieux aquatiques, en liaison avec ces rivières,
- La gestion et la prévention du risque inondation,
- L'entretien, la restauration et l'aménagement des rivières qui correspondent au bassin versant du Gapeau,
- L'entretien de la ripisylve des cours d'eau du bassin,
- Une utilisation plus rationnelle de l'espace riverain (lit majeur et lit mineur).

Le syndicat est composé :

Les EPCI membres :

- Communauté de Communes Vallée du Gapeau
- Communauté de Communes Val d'Issole (pour Méounes-les-montrieux)

Les communes :

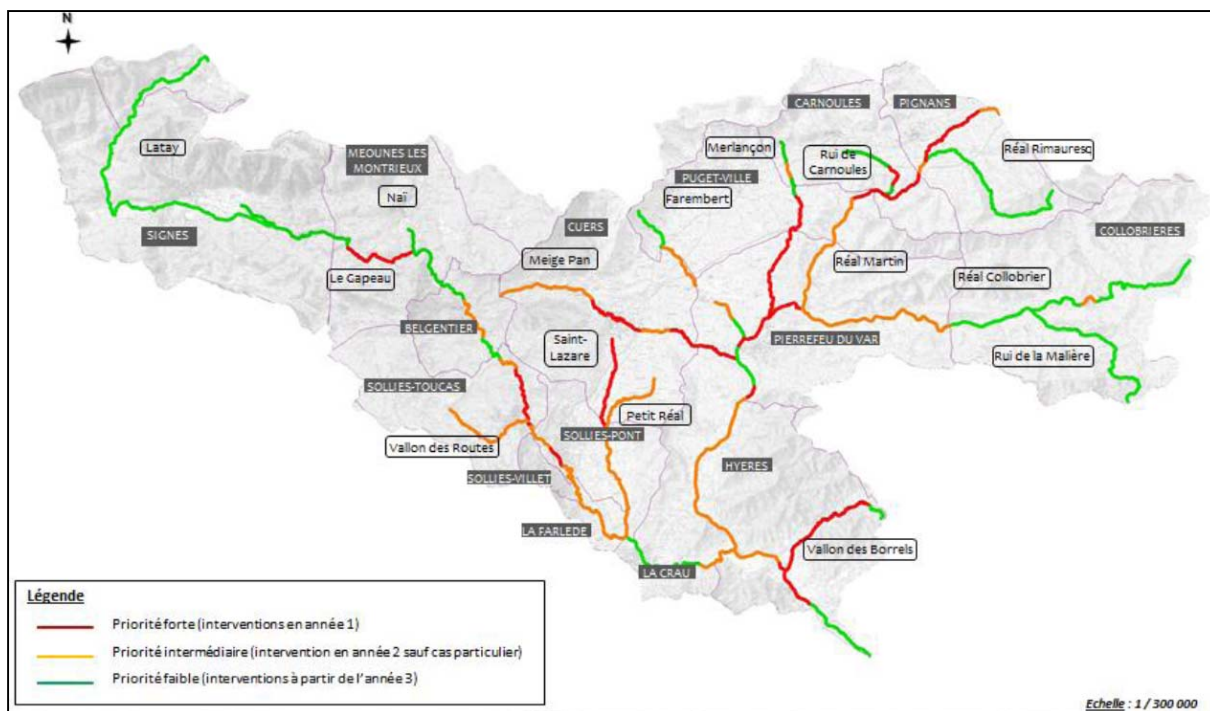
- | | |
|----------------|--------------------|
| - Carnoules | - Pierrefeu-du-Var |
| - Collobrières | - Pignans |
| - Cuers | - Puget-Ville |
| - La Crau | - Signes |
| - Hyères | |

Les actions :

1. Entretien des cours d'eau

Après une étude menée en 2015 sur 180 km des cours d'eau du Bassin Versant du Gapeau, un programme d'entretien à été établi sur les 5 prochaines années. Sur le territoire Communale, cet entretien portera essentiellement en domaine privé sur :

- Abattage ciblé d'arbres susceptibles de créer une menace pour la sécurité des biens et des personnes
- Elagage sélectif et tailles d'arbres susceptibles d'entraîner la formation d'embâcles
- Débroussailllements ponctuels et raisonnés
- Recépage de sujets en faveur du rajeunissement
- Plantations et bouturages



2. Etude des Zones d'Expansion de Crues

Cette étude permet d'identifier les espaces naturels ou peu aménagés dans lequel les eaux de débordement et de ruissellement peuvent se répandre et s'accumuler temporairement lors d'un épisode d'inondation. Ces espaces appelés Zones d'Expansion de Crue (ZEC) permettent de stocker temporairement l'eau en excès et de ralentir les écoulements en crue. L'objectif est la préservation et la restauration de ces ZEC afin d'optimiser leur efficacité.

3. Suivi des niveaux d'eau

Afin de comprendre, surveiller et de mieux informer la population des risques d'inondation ou de sécheresse, le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau (SMBVG) a installé **3 stations de mesure des niveaux d'eau** sur le Gapeau et ses affluents. Elles viennent en complément des 4 stations de mesures suivies par l'État. L'objectif est ici, d'acquérir des données et de la connaissance pour pouvoir réagir à temps.

4. Gestion du risque inondation et tempête

Le syndicat mixte a contractualisé un service d'aide à la décision sur les 15 communes du bassin versant pour la gestion des risques d'inondation avec la société Prédicit. Ce service permet d'aider chaque commune à gérer le risque avant, pendant et après la crise.

Ce service permet :

- Une assistance pour l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde,
- Le suivi de l'évolution hydrométéorologique en temps réel sur internet,
- L'information personnalisé et graduel du risque par SMS,

Ce service est également disponible à tous les habitants du bassin versant et donc Cuesois. Pour télécharger l'application sur votre smartphone, suivez les instructions : <http://www.predictservices.com/particuliers.html>

5. Prévention des inondations

Au vu des enjeux forts sur le bassin versant du Gapeau en terme de gestion et de prévention des inondations, la C.L.E. et le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau ont décidé de s'engager dans l'élaboration d'un Plan d'Action de Prévention des Inondations (P.A.P.I.) d'intention (programme d'études) sur le bassin versant du Gapeau avec pour objectif, d'aboutir à un programme de travaux.

Retrouvez toutes les informations concernant le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau sur le site : www.smbvg.fr